

VILLE DE SPA
ARRÊTÉ DE POLICE

Mesures de circulation pour permettre le raccordement de la nouvelle cabine électrique du 12-13 de Ligne à 4900 Spa, Avenue des Lanciers du 02 septembre 2026 au 23 octobre 2026

Le Bourgmestre,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique ;

Vu la décision du Conseil communal du 23 juin 2022 établissant une redevance pour l'occupation du domaine public ;

Vu la loi communale ;

Attendu que la NELLES FRERES sa (responsable de chantier : Rémy XHROUET ; Gsm : 0491/34.29.89) doit effectuer des travaux pour le compte d'ORES à 4900 Spa, Avenue des Lanciers ;

Considérant qu'une bande de circulation sera immobilisée pour permettre les opérations de désaffectation de l'ancienne cabine et le raccordement de la nouvelle cabine ;

Considérant la déviation du chantier de la Traversée de Spa pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes ;

Attendu qu'afin de garantir tant la sécurité des usagers que des ouvriers de l'entreprise NELLES, il y a lieu de limiter la circulation devant la caserne du 12-13 de Ligne ;

Attendu que les travaux sont planifiés entre le 2 septembre et le 23 octobre 2026 ; que les opérations ne devraient pas prendre plus de 10 jours ouvrables ;

Attendu que la signalisation des obstacles ainsi créée sur la voie publique incombe à celui qui crée l'obstacle ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques d'accidents et les encombrements ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

MESURES GÉNÉRALES

Article 1 :

DU 02 septembre 2026 au 23 octobre 2026 pour la durée strictement nécessaire à sa bonne exécution, le chantier ouvert 4900 Spa, Avenue des Lanciers par la NELLES FRERES sa, sera signalé en liaison avec la situation des lieux, par le responsable de l'ouvrage, conformément aux stipulations de l'AGW du 16 décembre 2020. Le responsable veillera, en cette matière, à la stricte application des dispositions réglementaires.

Article 2 :

Les voiries devront rester accessibles aux camions de collectes le mercredi (de 4h00 à 17h00) pour la collecte hebdomadaire des conteneurs à puces et pour les collectes bimensuelles de PMC/papiers/cartons. Concrètement, **la chaussée doit être accessible dès le mardi soir. Un**

panneau mentionnant « excepté collecteurs » sera d'office mis sur les barrières de chantier (en cas de circulation impossible dans la zone chantier).

En cas d'impossibilité, le placement de conteneurs et colis aux endroits accessibles pour les camions collecteurs sera à charge de l'entrepreneur effectuant les travaux. **En cas de non-respect de cette clause**, chaque intervention de notre service propreté pour palier au non-rassemblement sera facturé directement à l'entreprise sans mise en demeure.

Article 3 :

La signalisation existante qui serait contraire, aux présentes dispositions sera masquée durant tout le temps des travaux.

Article 4 :

Le responsable du chantier devra adopter les mesures qui s'imposent pour faciliter, en cas de nécessité, la progression le long du chantier des véhicules de secours pour toute la durée du chantier. En tout temps, un passage de 4m sera laissé libre pour la circulation des secours.

Article 5 :

Un toutes-boîtes sera distribué aux riverains et commerçants impactés. Ce toutes-boîtes sera distribué idéalement une semaine avant le démarrage du chantier et au plus tard 48h avant.

En cas de phasage du chantier, un toutes-boîtes sera distribué 48h avant le démarrage d'une nouvelle phase.

MESURES DE CIRCULATION

Article 6 :

DU 02 septembre 2026 au 23 octobre 2026 pour la durée strictement nécessaire à la bonne exécution du chantier, la circulation des véhicules sera limitée à un seul sens :

- **Avenue des Lanciers** : sa portion devant la caserne du 12-13 de Ligne.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux :

- **C.1 et F.19** aux emplacement appropriés ;
- **D.1e et D.1f** aux carrefours concernés.

À Spa, le **26 AOUT 2026**



Le Bourgmestre
N. TEFNIN

Réf : 3851977



